|  |
| --- |
| **DEPARTEMENT DES YVELINES** |
| **COMMUNE DE RAIZEUX** |

|  |
| --- |
|  **ROUTE DES CHAISES - VC 3** **CREATION D’UNE CIRCULATION DOUCE** **TRANCHE II** |

|  |
| --- |
| **DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES** |
| **BORDEREAU** **DES PRIX UNITAIRES** |
| **MARS 2019** |

|  |  |
| --- | --- |
| **Mairie de : RAIZEUX****02 Route des Ponts****78125 - RAIZEUX****Tél : 01 34 83 56 06****Fax. : 01 34 83 44 45****Courriel : mairie-de-raizeux@wanadoo.fr** | **BUREAU D’ETUDES – BEHC****Bâtiment 3****20 rue Lavoisier****95300 PONTOISE****Tél : 0629955093** **Courriel : info@behc.fr**  |

Table des Matieres

[1 - ORGANISATION GENERALE DU CHANTIER 3](#_Toc3211345)

[1.01 Installations de chantier 3](#_Toc3211346)

[2 - Travaux préparatoires et terrassement 5](#_Toc3211347)

[2.01 DéBROUSSAILLAGE SUR UNE LARGEUR DE 4,00 m 5](#_Toc3211348)

[2.02 SUPPRESSION DE BOIS ET SOUCHES MORTES PAR BROYAGE SUR UNE LARGEUR 4,00 M 5](#_Toc3211349)

[2.03 DESSOUCHAGE D’ARBRE DE DIAMETRE 10/30 a 30 /40SOUS SOL NATUREL 5](#_Toc3211350)

[2.04 DESSOUCHAGE D’ARBRE DE DIAMETRE 30 40 a 40 /50 SOUS SOL NATUREL 5](#_Toc3211351)

[2.05 ABATTAGE DE CHABLIS 6](#_Toc3211352)

[2.06 DECAPAGE DE TERRE VEGETALE LARGEUR 2,50 m epaisseur moyenne 12 cm 6](#_Toc3211353)

[2.07 Terrassement SUR UNE LARGEUR DE 2,50 M EPAISSEUR 25 cm 6](#_Toc3211354)

[2.08 FOURNITURE ET MISE EN œuvre D’UN TEXTILE ANTIRACINAIRE LARGEUR 3,00 M 6](#_Toc3211355)

[2.09 FOURNITURE MISE EN œuvre GRAVE SILICE 0 / 20 EPAISSEUR 25 CM SABLE CALCAIRE 7](#_Toc3211356)

[2.10 ELAGAGE BRANCHE DE CHÊNE SUR UNE HAITEUR DE 5M 7](#_Toc3211357)

[2.11 FOURNITURE ET MISE EN œuvre D’UNE SIGNALISATION VERTICALE 7](#_Toc3211358)

[2.12 FOURNITURE ET MISE EN œuvre D’UNE SIGNALISATION HORIZONTALE 8](#_Toc3211359)

[2.13 AMENAGEMENTAVEC TUYAU BETON DIAMETRE 300mm 8](#_Toc3211360)

[2.14 FOURNITURE ET POSE DE BORDURETTE P1 TYPE STRADAL OU SIMILAIRE 8](#_Toc3211361)

[2.15 FOURNITURE ET INSTALLATION DE CORBEILLE FORESTIERE ROBINIER 100 L 8](#_Toc3211362)

 ORGANISATION GENERALE DU CHANTIER

1.01 Installations de chantier

Ce prix rémunère au forfait l’amenée en début de chantier, puis le repliement en fin de travaux des installations nécessaires à la bonne marche du chantier, conformément à la réglementation en vigueur.

Il comprend notamment :

Les frais d’installation, de fonctionnement et de repli en fin de chantier des installations propres à l’Entrepreneur et ses sous-traitants éventuels (baraques de chantier, ateliers, bureaux, entrepôts, bureaux,…) et des installations particulières prévues au CCAP et aux différents titres du CCTP.

L’installation propre au personnel et au matériel de l’entreprise.

Les dépenses d’achat ou de location des terrains nécessaires à l’entreprise.

Les aménagements de ces terrains, des pistes et accès, y compris la fourniture et le transport de tous les matériaux nécessaires, ainsi que la démolition en fin d’utilisation.

La fourniture à pied d’œuvre, la pose, la maintenance, le déplacement et la dépose des clôtures provisoires y compris la fourniture et la pose des portails pour les installations de chantier.

Les frais de fonctionnement propres au chantier.

La fourniture, les frais d’installation, d’entretien et de repliement des ateliers, entrepôts, bureaux, locaux pour le personnel, locaux et matériels mis à la disposition du Maître d’Œuvre, conformément au CCAP et au CCTP ainsi que l’installation et le branchement aux réseaux divers et les consommations s’y rapportant.

Les frais relatifs aux dispositions à prendre en matière d'hygiène et de sécurité conformément aux règlements en vigueur et au Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé y compris matérialisation des points de rencontre et accès de secours.

Les frais relatifs aux enquêtes auprès des concessionnaires aux recherches et localisations des réseaux, leur maintien et leur protection en service.

Les frais relatifs au maintien des circulations piétonnes et automobiles sur les voies adjacentes au chantier.

Les frais relatifs au maintien des accès aux propriétés riveraines pendant toute la durée des travaux

Les frais d’huissier nécessaires à la réalisation de l’état des lieux avant et après travaux,

Les sujétions résultant des phasages des travaux,

Les dispositifs de recueil et de traitement des eaux polluées en provenance de l’installation de chantier conformément aux spécifications du CCTP.

Les frais relatifs à la déviation des effluents domestiques et le pompage en cas de nécessité,

Les frais de piquetage pour réseaux,

L’amenée, le repliement et le déplacement des matériels d’extraction de traitement, de fabrication, de transport et de mise en œuvre des matériaux.

Les frais de raccordement aux réseaux divers (eau, électricité, téléphone) et le coût des consommations correspondantes.

La construction, l’entretien, l’arrosage, le nettoyage et la suppression en fin de chantier des accès et des pistes de chantier et des installations de chantier.

L’enlèvement des installations, le repli du matériel, la remise en état des lieux et l’évacuation des matériaux excédentaires.

L’éclairage provisoire du chantier pendant toute la durée des travaux

L’établissement du PAQ et son suivi pendant les travaux.

L’établissement et le suivi du Plan de Respect de l’Environnement pendant les travaux.

Le respect du schéma organisationnel pour l’environnement (SOE).

L’établissement et le suivi du plan de gestion des déchets (SOSED).

L’établissement des plannings, le suivi et la mise à jour,

Les frais en personnels et en matériels de l’Entrepreneur.

L’élaboration des études d’exécution (plans et notes de calcul), jusqu’à obtention du visa BPE du Maitre d’œuvre.

L’élaboration du dossier d’exploitation sous chantier pour chaque phase jusqu’à obtention du visa BPE du Maitre d’œuvre.

Les frais de piquetage et d’implantation de l’intégralité des éléments géométriques et des réseaux existants et projetés.

La surveillance du respect des prescriptions en termes de qualité et d’environnement.

La vérification de la conformité des produits et travaux aux spécifications du marché.

La rédaction des procès-verbaux de contrôle et leur remise au Maître d’Œuvre.

L’information des personnels de chantier et leur sensibilisation aux problèmes d’environnement.

Le démontage et le repliement du matériel de contrôle en fin de chantier.

La réalisation des essais et interprétations réalisés au titre des contrôles internes tels qu’ils résultent du PAQ.

La réalisation des essais et interprétations réalisés au titre des contrôles externes tels qu’ils résultent du PAQ, en particulier :

L’exécution de l’implantation, les piquetages des ouvrages à construire et des réseaux existants,

Tous les frais de sauvegarde et d’entretien pendant la durée des travaux,

Le suivi topographique des travaux pendant toute la durée des travaux et pendant la période de parfait achèvement conformément au CCTP,

La remise après chaque levé ou implantation d’un Procès-Verbal d’implantation accompagné d’un plan.

La remise à l’issue des travaux d’un rapport établissant le bilan du chantier en termes de qualité et de respect de l’environnement.

La fourniture du panneau et des supports nécessaires à son installation.

La réalisation des lettres et logos adhésifs sur fond pré laqué ou sérigraphie, après validation écrite auprès du service de communication du Maitre d’Ouvrage lors de la phase de préparation.

La pose et le scellement des supports quelle que soit la nature du sol rencontrée (béton C25/30 coulé dans une fouille).

La mise en place et leur entretien pendant toute la durée du chantier.

La fourniture et la pose éventuelle de dispositifs de protection.

La dépose en fin d’opération et la remise en état des lieux.

L’établissement et le suivi du Plan de Respect de l’Environnement pendant les travaux.

Le respect du schéma organisationnel pour l’environnement (SOE).

L’établissement et le suivi du plan de gestion des déchets (SOSED).

La surveillance du respect des prescriptions en termes de qualité et d’environnement.

L’information des personnels de chantier et leur sensibilisation aux problèmes d’environnement.

L’établissement du DOE conformément aux prescriptions du DOE

L’établissement des plans d’exécutions et de recollement

Une fraction égale à 60 pour cent de ce prix sera payée dès la mise en place des installations, la fraction restante sera versée à l’achèvement des travaux, après repliement du matériel et remise en état des lieux.

LE FORFAIT :

 Travaux préparatoires et terrassement

 2.01 DéBROUSSAILLAGE SUR UNE LARGEUR DE 4,00 m

Ce prix rémunère au mètre carré,

Les opérations de débroussaillage et d’enlèvement d’obstacles légers sur toute la superficie de l’emprise de 4,00 m nécessaire à l’exécution des travaux.

Ce prix comprend notamment :

* L’amenée et le repliement du matériel
* La réalisation des travaux de débroussaillage
* L’enlèvement des produits de débroussaillage et le nettoyage.
* L’évacuation conformément aux dispositions du SOSED de tous les produits résultant de ces opérations, quelle que soit la distance de transport.

La surface à prendre en compte de 4,00 m sera celle des emprises nécessaires à la réalisation des travaux et sera déterminée à partir des coordonnées Lambert de l’emprise concernée, mesurée en projection horizontale.

LE METRE CARRE :

2.02 SUPPRESSION DE BOIS ET SOUCHES MORTES PAR BROYAGE SUR UNE LARGEUR 4,00 M

Ce prix rémunère, au mètre carré

Ce prix comprend notamment :

L’amenée et le repli du matériel spécifique

* La réalisation de suppression de bois et souches mortes
* L’enlèvement des produits de bois et souches mortes et le nettoyage.
* L’évacuation conformément aux dispositions du SOSED de tous les produits résultant de ces opérations, quelle que soit la distance de transport.

LE METRE CARRE:

2.03 DESSOUCHAGE D’ARBRE DE DIAMETRE 10/30 a 30 /40SOUS SOL NATUREL

Ce prix rémunère à l’unité

Ce prix comprend notamment :

L’amenée et le repli du matériel spécifique

* La réalisation de suppression de souche d’arbre
* L’enlèvement des produits de souches et le nettoyage.
* L’évacuation conformément aux dispositions du SOSED de tous les produits résultant de ces opérations, quelle que soit la distance de transport**.**

**L’UNITE :**

2.04 DESSOUCHAGE D’ARBRE DE DIAMETRE 30 40 a 40 /50 SOUS SOL NATUREL

Ce prix rémunère à l’unité

Ce prix comprend notamment :

L’amenée et le repli du matériel spécifique

* La réalisation de suppression de souche d’arbre
* L’enlèvement des produits de souches et le nettoyage.
* L’évacuation conformément aux dispositions du SOSED de tous les produits résultant de ces opérations, quelle que soit la distance de transport.

**L’UNITE :**

2.05 ABATTAGE DE CHABLIS

Ce prix rémunère à l’unité

Ce prix comprend notamment :

L’amenée et le repli du matériel spécifique

* La réalisation de suppression de chablis
* L’enlèvement des produits de chablis et le nettoyage.
* L’évacuation conformément aux dispositions du SOSED de tous les produits résultant de ces opérations, quelle que soit la distance de transport.

**L’UNITE :**

2.06 DECAPAGE DE TERRE VEGETALE LARGEUR 2,50 m epaisseur moyenne 12 cm

Ce prix rémunère au mètre carré

Ce prix comprend notamment :

L’amenée et le repli du matériel spécifique

* La réalisation de suppression de chablis
* Le décapage terre végétale largeur 2,50 m avec épaisseur moyenne12 cm.
* Le réglage soigné en accotement

**LE METRE CARRE :**

2.07 Terrassement SUR UNE LARGEUR DE 2,50 M EPAISSEUR 25 cm

Ce prix rémunère au mètre carré

Ce prix comprend notamment :

L’amenée et le repli du matériel spécifique

* Le terrassement sur 25 cm avec évacuation totale des déblais en décharge public agréée
* Le réglage soigné ainsi que le compactage du fond de forme

**LE METRE CARRE :**

2.08 FOURNITURE ET MISE EN œuvre D’UN TEXTILE ANTIRACINAIRE LARGEUR 3,00 M

Ce prix rémunère au mètre carré

Ce prix comprend notamment :

La fourniture et amenée du matériel spécifique

* **La mise en œuvre soignée en fond de forme**

LE MÈTRE CARRE:

2.09 FOURNITURE MISE EN œuvre GRAVE SILICE 0 / 20 EPAISSEUR 25 CM ET ENROBE BB 0/6

**EPAISSEUR 4CM**

Ce prix rémunère au mètre carré

Ce prix comprend notamment :

L’amenée et le repli du matériel spécifique

* La fourniture et mise en œuvre de grave silice 0/ 20 sur une épaisseur de 25 cm avec la réalisation d’un compactage méthodique par épaisseur de 10 cm
* La fourniture et mise en œuvre d’un enrobé BB 0/4 épaisseur 4cm y compris cloutage avec matériaux blanc conforme à la norme NF P 98 – 133.

**LE METRE CARRE :**

2.10 ELAGAGE BRANCHE DE CHÊNE SUR UNE HAITEUR DE 5M

Ce prix rémunère à l’unité

Ce prix comprend notamment :

L’amenée et le repli du matériel spécifique

* La réalisation d’élagage branche de chêne à 5 m
* L’enlèvement des produits d’élagage ou broyage et le nettoyage.
* L’évacuation conformément aux dispositions du SOSED de tous les produits résultant de ces opérations, quelle que soit la distance de transport.

**L’UNITE :**

2.11 FOURNITURE ET MISE EN œuvre D’UNE SIGNALISATION VERTICALE

Ce prix rémunère au forfait

Ce prix comprend notamment :

L’amenée et le repli du matériel spécifique

La fourniture et pose de panneaux verticaux CLASSE II réglementaire de part et d’autre du passage piéton Panneaux A 13 et A21.

La fourniture et pose de 4 bornes rétroréfléchissantes au droit du passage piéton et cyclable diamètre 15 cm avec chanfreine hauteur totale 150cm à sceller.

**LE FORFAIT :**

2.12 FOURNITURE ET MISE EN œuvre D’UNE SIGNALISATION HORIZONTALE

Ce prix rémunère au forfait

Ce prix comprend notamment :

L’amenée et le repli du matériel spécifique

La fourniture et mise en œuvre d’un passage piéton thermolaqué le passage cycle avec les pictogrammes thermolaqués

La fourniture et pose de six barrières de protection d’une longueur de 1 m type Croix de saint André ou similaire, thermolaqué (RAL à définir)

**LE FORFAIT :**

2.13 AMENAGEMENT AVEC TUYAU BETON DIAMETRE 300mm

Ce prix rémunère au forfait

Ce prix comprend notamment :

L’amenée et le repli du matériel spécifique

La fourniture et pose d’un tuyau béton diamètre 300 mm

y compris la fourniture et pose d’un géotextile avec enrobage de grave silice 0 / 20

La fourniture et confection de deux têtes d’aqueduc à chaque extrémité du tuyau diamètre 300 mm au droit de chaque passage soit (4u).

**LE METRE LINEAIRE :**

2.14 FOURNITURE ET POSE DE BORDURETTE P1 TYPE STRADAL OU SIMILAIRE

Ce prix rémunère au mètre linéaire

Ce prix comprend notamment :

L’amenée et le repli du matériel spécifique

Le terrassement avec évacuation des déblais en décharge public agréée

La fourniture et pose de bordurette type P1 de chez STRADAL ou similaire sur lit de béton normalisé avec jointoiement soigné

**LE METRE LINEAIRE :**

2.15 FOURNITURE ET INSTALLATION DE CORBEILLE FORESTIERE ROBINIER 100 L

Ce prix rémunère au forfait

Ce prix comprend notamment :

L’amenée et le repli du matériel spécifique

La fourniture et pose de corbeille forestière Robinier de 100 litres à sceller au béton aux dimensions suivantes : Longueur : 0,46 m – Largeur : 0,46 m – Hauteur : 0,90 m de chez ABC – EQUIPEMENTS COLLECTIVITES ou similaire

**L’UNITE :**

 **Le**

 **Signature de l’entreprise**

 **Le**

 **Signature du maître d’ouvrage**